

# Le Seignadou

*Le signe de Dieu*

FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT-DIE X

PRIEURE SAINT-JOSEPH-DES-CARMES

11290 - MONTREAL-DE-L'AUDE

Téléphone : 04 68 76 25 40

Février 2010

## L'éditorial

« Regardez donc ces garçons et ces filles élevés dans le matérialisme, la contestation ou même le dialogue : ils ne savent pas en quoi consiste la jeunesse et n'arriveront pas à se la procurer. La jeunesse vient seulement avec le plein jeu de l'esprit et du cœur ; avec les certitudes, qui seules permettent les grands projets ; avec la capacité d'offrir et de donner. La jeunesse vient seulement lorsqu'on sait choisir un chemin qui va quelque part, en quoi précisément se trouve le risque ; car il n'y a pas de risque à prendre les chemins qui ne vont nulle part. En conséquence, la jeunesse véritable vient après l'âge mûr, et seulement si, jusque-là, on a bien utilisé son temps ».

Ces sages réflexions d'un bon père cistercien m'invitent à revenir et à préciser un peu ce que nous disions la fois précédente au sujet de cette manie de toujours discuter, et de permettre à nos enfants de le faire. Ce n'est pas que toute discussion soit mauvaise mais il y a discussion et discussion. Tout dialogue n'est pas mauvais mais il y a dialogue et dialogue ! Voyons cela.

Parler de dialogue ou de discussion revient à parler d'un échange entre deux personnes, échange dans lequel chacun donne et reçoit. Lorsque les deux partenaires sont d'un même rang – connaissances, responsabilités, dignité, autorité, expérience, etc. – tout va bien, il peut y avoir échange, dialogue, discussion aboutissant à un enrichissement mutuel. C'est le cas entre époux, par exemple, entre prêtres, entre religieuses, entre parents...

Mais lorsque n'existe pas cette parité, il ne peut pas y avoir échange et vraie discussion. Ainsi l'Eglise ne dialogue pas avec le monde ou avec les autres croyants, car la vérité ne dialogue pas avec l'erreur ! Elle la connaît, car l'erreur sait bien faire entendre sa voix même si on ne lui demande rien, mais elle ne discute pas avec elle comme si l'erreur avait quelque chose à lui apprendre. L'Eglise enseigne la vérité, mais ne dialogue pas. Elle sait écouter et entendre les

cris du mensonge ou les gémissements de ses victimes, mais elle ne demande pas au monde son avis sur les besoins des âmes ou sur ce qu'elle doit leur dire. Elle le sait, car Jésus-Christ lui a confié sa science, son amour et sa parole, et nul n'a rien à lui apprendre qu'elle ne l'ait déjà appris de Jésus-Christ. (Alors que j'écris ceci, j'apprends par Zenit que, dans le cycle des conférences de Carême à Notre-Dame de Paris, aura lieu Dimanche 21 mars une conférence donnée par le Rabbin Rivon Krygier « Enracinement et ouverture ». Sans commentaire !)

Si Mgr Lefebvre, et nous avec lui, par exemple, avons dû contester les orientations du Concile c'est au nom de l'Evangile que nous l'avons fait. Le faire au nom d'une autre autorité serait tout simplement de la subversion, une impiété digne de la condamnation !

De la même façon et pour les mêmes raisons, les parents et les éducateurs ne dialoguent pas ou ne discutent pas avec les enfants ! Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas leur parler ni les faire parler et les écouter, bien au contraire : les enfants ont besoin qu'on les écoute, afin d'être connus et aimés tels qu'ils sont. Ils ont des questions à poser, et nous devons leur répondre, mais cela ne signifie pas qu'ils aient un avis à donner, ou quelque chose à enseigner à leurs éducateurs ! N'étant pas suffisamment formés ils ne peuvent le plus souvent qu'exprimer ce qui vit dans leur être passionnel, non suffisamment contrôlé et soumis au gouvernement de la raison, et la vertu de prudence – qui n'est pas la vertu des enfants – ne peut encore éclairer leur jugement selon les règles de la sagesse. Malheureux, car inéduqués, seront ces enfants dont les éducateurs sollicitent les avis sur ce dont ils ont envie, ce qui leur convient ou ne leur convient pas dans la façon dont ils sont élevés, sur l'enseignement reçu, les méthodes employées, etc...

Oserai-je pousser le raisonnement plus loin encore, en appliquant le même principe aux rapports

entre prêtres et fidèles, entre éducateurs et parents ? Car nous pouvons (et devons) croire que les prêtres et les religieuses s'inspirent dans leurs paroles et leurs méthodes des directives de l'Eglise et de l'Evangile. Qu'il y ait collaboration, entretiens, questions et réponses... oui, bien sûr ! Mais pour qu'il y ait vraie discussion, il faut que l'échange se fasse au même niveau. Et si un partenaire s'appuie sur l'Evangile et la voix de l'Eglise, il faut que l'autre s'appuie sur les mêmes autorités.

Mais, hélas ! Lorsque tel ou tel conteste tel propos, telle décision, tel conseil, tel avis... au nom de quel esprit le fait-il ? L'esprit de l'Evangile ou l'esprit du monde ? Ce qui est vrai pour les enfants avec leurs parents et éducateurs se vérifie également entre ces mêmes parents et les prêtres ou les religieuses qui ne font, le plus souvent, que redire ce que l'Eglise dit à tous ! Certes, il peut y avoir imperfec-

tion, erreur ou maladresse. Toute parole humaine est infirme, insuffisante toujours à exprimer le grand trésor dont elle jaillit. « *Ce que l'homme fait et dit d'accessible aux hommes est l'écho affaibli d'un cri immense, c'est la monnaie du grand trésor* », écrivait mon ami Ernest Hello. Mais avant de contester telle décision ou telle mesure, demandons-nous toujours de quel esprit vient cette contestation.

Veillons à pratiquer cette belle vertu de piété et à l'enseigner à nos enfants, loin de tout esprit de dialogue ou de discussion, esprit générateur de superbe, d'esprit d'indépendance, d'imprudence et d'impiété.

Que la Vierge Sainte garde vos familles dans ce bel esprit qui permettra à tous de « croître en sagesse et en grâce devant Dieu et devant les hommes ».

*Le Seignadou*

## Grande kermesse aux Carmes : le 30 mai 2010

Comme désormais tous les deux ans, la kermesse de l'Ecole se déroulera autour du programme suivant :

- \* 10 h : Messe chantée
- \* 11 h 30 : Apéritif
- \* 12 h 00 : Repas
- \* 13 h 15 : Ouverture des stands
- \* 18 h 30 : Tirage de la Tombola
- \* 19 h 00 : Début du service du soir

La réussite de cette journée passe par l'implication du plus grand nombre d'entre nous. Vous pouvez nous aider : - en vous rendant disponible une partie de l'après midi afin de mieux partager et répartir l'animation des stands ;

- en nous apportant des gâteaux, conserves ou autres nourritures terrestres ( contacter pour cela Mme DERELY) pour enrichir les stands de vente qui y sont consacrées ;
- en venant en grand nombre vous distraire à l'aide des nombreux jeux (dont des nouveautés) proposés.

N'hésitez pas à vous manifester auprès du Frère Jean-Baptiste ou de MM Gamet ou Rivière, toute aide, quelle qu'elle soit, sera la bienvenue. D'avance merci.

### Commande de fleurs pour l'été 2010

(géraniums, vivaces et autres plantes à massif)

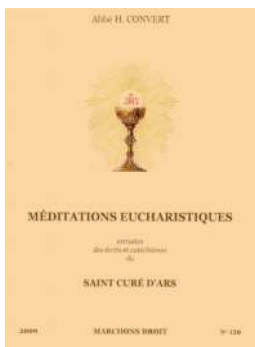
à passer auprès du Rd F. Jean-François le plus tôt possible (livraison début mai)

### Conférence MCF par M. l'abbé Marcille

*Le livre de la Genèse et l'histoire géologique et biologique de la terre*

Samedi 20 février 2010 — 20h30

Chez M. et Mme d'Anglejan (Fanjeaux)



### *Sur la table de presse des Carmes*

**8 €**

### **Méditations eucharistiques**

extraites des écrits et catéchismes du saint Curé d'Ars

*Abbé H. Convert*

Ce recueil contient 27 méditations permettant au lecteur d'approfondir ce grand don de Jésus-Christ qu'est la sainte Eucharistie.

Chaque méditation se compose de deux ou trois points suivis d'un exemple tiré de la vie du saint Curé d'Ars.

De nombreux thèmes sont abordés, tels que l'excellence de la sainte Eucharistie, ses effets dans notre âme, les dispositions pour la communion, le respect dû aux églises, l'action de grâces, la visite au Saint Sacrement, la sainte Messe...

En cette année sacerdotale, cette brochure est un excellent moyen de nourrir quotidiennement notre vie spirituelle et de ranimer notre ferveur, à partir de ce grand mystère de notre foi.

## Chronique de janvier 2010

L'épisode suivant remonte à plusieurs mois mais fait l'actualité, alors insérons-le dans cette chronique du premier mois de l'année, au cours duquel chacun formule les vœux qui lui sont les plus chers. Il y a donc plusieurs mois, un moine de l'abbaye de Lagrassie s'est arrêté visiter les sœurs du Cammazou à l'heure des Vêpres. Il ne s'agissait pas moins que du Père Abbé qui s'entretint avec Mère Générale, brièvement : chant des Vêpres oblige ! Ce bon Père saisit l'occasion pour assister à l'office chanté par les sœurs puis s'en retourna.

Très discret fut aussi le passage de Monseigneur Tissier de Mallerai, venu à l'école pour conférer le sacrement de confirmation à 47 baptisés. Le préau de l'école fut arrangé en chapelle et tout était prévu pour accueillir dignement notre hôte. Tout... sauf la météo qui transforma notre petite région en Sibérie ! La neige tomba tant et si bien qu'une demi-heure avant la cérémonie, seuls trois confirmands répondaient à l'appel : internes, ils avaient dormi sur place !

Beaucoup de familles eurent cependant l'audace d'affronter les affres de l'hiver si bien que le nombre de confirmés s'éleva à 17.

L'après-midi, le biographe de Mgr Lefebvre racontait aux enfants la vocation missionnaire d'un homme, entré pour toujours dans l'Histoire de l'Église. L'enregistrement sur CD est disponible sur la table de presse pour ceux qui le souhaitent.

Depuis cette date, notre Vierge pèlerine, couronnée des mains de Mgr Tissier de Mallerai, a débu-

té son tour des familles audoises afin de développer en leur sein la pratique, semble-t-il peu répandue, du chapelet en famille. Les efforts se font ressentir puisque le nombre de chapelets quotidiens a augmenté selon les comptes du 2<sup>e</sup> relevé : ce sont 16.785 chapelets totalisés pour la période d'octobre à décembre, soit une moyenne de 182 chapelets par jour (nous en étions à 124 pour le premier relevé). Persévérons avec générosité et confiance : « mon Fils se laisse toucher », disait Notre Dame de Pontmain après ces mots : « Mais priez mes enfants. Dieu vous exaucera en peu de temps... »

Comme l'an passé, la Providence a permis que plusieurs familles soient frappées par le deuil en ce mois de janvier, apportant néanmoins le réconfort d'une belle mort. Nous assurons de nos prières les familles Campus et Frizac.

Et dans cette perspective paroissiale, nous mentionnons la fête de l'Épiphanie anticipée traditionnellement au dernier dimanche des vacances de Noël pour tirer les rois entre fidèles aux Carmes. Quant au jour de la fête, les séminaristes de la région entouraient les élèves pour la solenniser dignement, alors que l'abbé de Loÿe les incitait dans sa prédication à offrir à Dieu la seule chose qu'ils possèdent et en valent la peine : leur cœur !

Pour terminer, Monsieur l'abbé Le Noac'h annonce l'ouverture d'une clairière de louvettes, placée sous le patronage du saint Enfant-Jésus. Que les parents intéressés prennent contact auprès de Mlle Maïlys de Loÿe au 06.43.84.27.02.

### « Causeries philosophiques » - « formation doctrinale »

#### La fin d'un mythe ou la poursuite d'une utopie ? !

Les « causeries philosophiques » inaugurées à la rentrée scolaire 2008 sont révolues... pour céder la place à une « formation doctrinale » également continue. Cette nouvelle appellation risque d'effrayer tout autant et n'attirera pas nécessairement plus de disciples ; elle justifiera néanmoins l'évolution de « nature » annoncée le 15 janvier dernier. En effet, les principaux thèmes philosophiques de base ayant tous été abordés (logique, causalité, finalité, vérité, politique, etc.), il reste à étudier l'homme au sein du gouvernement divin, ce qui nous amènera à parcourir petit à petit les quelques 10.000 articles (patience !) de la *Somme théologique* de saint Thomas d'Aquin, répartis en trois grandes parties : la connaissance de Dieu, à l'image duquel nous sommes créés ; le retour à Dieu, suite à la chute originelle ; le modèle qui a inauguré la voie en nous rachetant : notre sauveur, Jésus-Christ.

**Prochain RDV ; vendredi 05 mars 2010 – 20h30**

## PELERINAGE DU SACRE-CŒUR – Pentecôte 2010

### de Chartres à Paris – les 22, 23, 24 mai

C'est le COMBAT DE LA FOI qui exige notre mobilisation cette année.

C'est un combat incessant pour nous-mêmes, car notre foi ne doit pas stagner mais croître, tout au long de notre vie, pour devenir Esprit de foi. Cela par l'étude, principalement la lecture, et par la méditation, qui fait goûter les vérités de notre foi.

C'est aussi un combat pour les autres, car la foi est en danger de se perdre dans ce monde qui ne croît plus à LA vérité. Et c'est la plus grande catastrophe qui puisse arriver, devant laquelle il est impossible de rester sans rien faire.

Or notre pèlerinage est l'occasion pendant trois jours d'un examen de conscience de notre vie sous le projecteur de la foi, qui fera apparaître des zones d'ombre à effacer. C'est aussi un témoignage extérieur de notre foi, avec des prières et des pénitences publiques qui peuvent convertir.

C'est pourquoi je vous invite dès maintenant à vous engager derrière Notre-Dame de Chartres pour "monter à la capitale". J'invite ceux qui ne pourront pas se joindre à notre troupe à aider les pèlerins nécessiteux et les familles nombreuses en remplissant un bulletin de parrainage.

Gilbert BEAUVALL – Chef de région



# Mouvement Catholique des Familles

## *double page consacrée au « cercle éducation »*

Le chapelet à l'église de Villasavary et le petit café traditionnel, enrichi d'une savoureuse galette, ne furent pas inutiles pour mettre les « reines » du cercle éducation en joie d'affronter le lourd programme qui les attendait en cette première réunion 2010 : la reprise du chapitre important et difficile sur « La personnalité de l'enfant » et l'étude de celui intitulé « La maison », de l'ouvrage du R.P. Charmot, *Esquisse d'une pédagogie familiale*.



L'unanimité s'est toujours faite sur la nécessité de « forger des caractères », c'est-à-dire des êtres capables d'une certaine puissance dominatrice sur eux-mêmes et sur les éléments extérieurs. Mais le Père Charmot nous avertit du danger de former des caractères forts et cependant esclaves d'une idéologie, ce qui est le propre des éducations d'état ; là on y forge des outils. Seules la famille et l'Eglise sont les grands défenseurs de la liberté de l'enfant et par le fait même de sa personnalité, c'est-à-dire de son autonomie et de sa capacité future à défendre la liberté de sa conscience.

Mais alors l'exercice de l'autorité sur l'enfant ne risque-t-il pas de contrecarrer cette véritable autonomie recherchée ?, question posée si dangereusement par les « modernes ».

Répondre par l'affirmative serait oublier que l'enfant comme tout être humain est constitué « de deux faisceaux de puissances vitales dont l'un représente la chair et l'autre l'esprit, dont l'un est nature instinctive et l'autre volonté de perfection, dont l'un est misérable individualité et l'autre royale personnalité ». Et c'est ce à quoi sert l'autorité : apprendre à l'enfant à dominer ses passions, l'aider et souvent le contraindre à se délivrer du danger de lui-même, lui permettre de réaliser son unité par la victoire du spirituel sur le sensible. L'autorité, même exercée fortement, est donc une puissante et indispensable alliée de la vraie liberté de l'enfant mais il convient de ne jamais oublier « qu'on ne peut commander qu'au nom de Dieu » !



L'étude de l'environnement que constitue la maison nous ramena à des sphères plus concrètes mais tout aussi précieuses.

L'âme de l'enfant est imprégnée par l'atmosphère de la maison, présente mais aussi passée, non seulement par ce qui tombe sous son regard mais par l'ensemble des coutumes qui l'animent et encore davantage par la pensée morale ou religieuses qui les ont inspirées. D'où l'importance d'instituer avec un soin minutieux les rites chrétiens de la vie de famille. Leur stabilité est aussi primordiale que celle des murs... communs à tous les membres, c'est un facteur d'unité ; de plus, ils s'imposent comme une autorité silencieuse, très soulageant pour les parents ! Il ne faut pas craindre d'établir ces habitudes à un niveau élevé car pour un enfant, elles n'en sont pas plus difficiles à acquérir.

Voici quelques éclairages concrets. Les membres de la famille doivent se soumettre ou être soumis à des règles qui jalonnent la journée (importance des horaires), une sorte de règlement de vie pour lesquelles l'exemple des parents est essentiel et les oblige parfois à chasser leur propre dérèglement... Il faut une certaine prudence pour les établir car la plus grande difficulté réside dans la nécessité indiscutable de les tenir.

Le milieu familial doit avoir « la splendeur de l'ordre » : « chaque chose doit être mise à sa place comme chaque chose doit être faite en son temps » nous dit le R.P. Charmot. C'est dans un tel cadre que les enfants développent leur capacité à tout ordonner, y compris leur pensée. Leur chambre est évidemment le meilleur des champs d'apprentissage et en même temps d'expérimentation de leur maîtrise de soi...

Enfin le Père Charmot développe les ingrédients indispensables à une bonne vie de famille : la joie, à bien distinguer du plaisir, joie de l'effort, joie de la victoire, joie du sacrifice et qui se développe notamment par l'accomplissement des œuvres parfaites ; l'optimisme et la confiance si communicatifs et bienfaisants pour les enfants ; la fuite absolue de l'ennui ; enfin la gaieté « sonore et entreprenante ».

Plus que dans une maison chaque enfant a besoin de trouver sa place dans un véritable foyer où la règle, l'ordre, la joie soient réchauffés par un amour, par l'union que rien ne doit entamer et qui lui donnera à son tour le goût de racheter le monde, avec joie !

M.L.

Nouveau plein d'enthousiasme, de réconfort et d'optimisme le jeudi 18 février 2010 chez Madame Morillon, avec l'étude du chapitre 11 : « Le travail à la maison » ! (RDV à 14h00 à l'église de Villasavary)

## *Le temps arrange-t-il les choses en matière d'éducation ?*

C'est toujours la grande inquiétude des parents, face à un enfant plus ou moins difficile : mon enfant va-t-il enfin changer ? On s'inquiète de ne pas le voir progresser dans son comportement, éventuellement de sembler le voir empirer malgré tous les efforts que l'on fait pour le préserver. On s'impatiente...

Il faut se rappeler qu'en matière d'éducation, le temps est un paramètre important, voire capital, et qu'ici plus qu'ailleurs, il faut « laisser le temps au temps ». Cela à deux titres.

1°) Rappelons-nous d'abord ce qu'est l'œuvre d'éducation. Voici la définition qu'en donne Mgr Dupanloup, dans l'un de ses magistraux ouvrages sur l'éducation, auxquels se réfèrent volontiers un grand éducateur, le R.P. Timon-David :

« *L'éducation, c'est l'art de cultiver, exercer, développer, fortifier et polir toutes les facultés physiques, intellectuelles, morales et religieuses qui constituent dans l'enfant la nature et la dignité humaine ; de donner à ces facultés leur parfaite intégrité ; de les établir dans la plénitude de leur puissance et de leur action ; par la de former l'homme et de le préparer à servir sa patrie dans les diverses fonctions sociales qu'il sera appelé à remplir un jour dans sa vie sur la terre ; et ainsi, dans une pensée plus haute, de préparer l'éternelle vie en élevant la vie présente. Telle est l'œuvre, tel est le but de l'éducation.* » (Mgr Dupanloup, De l'éducation, T. 1, p. 5).

Cultiver, exercer, développer, fortifier, polir, autant d'actions qui demandent d'abord et avant tout du temps.

2°) L'éducation s'exerce sur des êtres soumis au temps, et donc à un changement, une évolution. Il n'y a en effet plus beaucoup de choses de commun entre le petit bébé qui vient de naître et le même enfant vingt ans plus tard.

Tout comme il s'est développé physiquement, il a aussi subi une évolution intellectuelle, morale. Ce développement intérieur, psychologique, va passer, comme le développement physique, par des étapes dont le « point culminant » est sans conteste celui de l'adolescence.

Celle-ci ne sera par ailleurs pas la même si on la considère en son début, au sortir de l'enfance ou en sa fin lorsque l'on s'approche de l'âge adulte. Qu'elle soit plus ou moins marqué, c'est de toute façon « l'âge de la crise ». On ne pourra plus avoir les mêmes exigences que l'on aura avec un enfant plus jeune. Il faut ménager les choses pour ne pas risquer de les briser.

Il faut alors rester prudent sur ses exigences, la générosité n'est plus la même que chez l'enfant plus jeune. Les développements physiques, physiologiques, rendent chez l'adolescent bien des choses plus ardues. Toutes les passions se révèlent, agissant un peu dans l'âme comme un raz-de-marée.

Face à cela, seul le temps pourra apporter une amélioration, par l'affermissement du caractère, l'acquisition des vertus. C'est l'âge face auquel il faut sa-

voir passer sur l'accessoire pour sauvegarder l'essentiel. C'est par excellence l'âge où il faut savoir user de la main de fer dans le gant de velours.

« *Par cela même que l'éducation est un développement, elle est essentiellement progressive ; mais sa marche, ses progrès, doivent être sagement compris et prudemment ménagés. L'éducation, a bien dire, c'est le développement de la nature elle-même en tout ce qu'elle a de bon : aussi, selon la simple et profonde parole de Fénelon, elle doit suivre la nature et l'aider : sa marche ne doit jamais être violente ni ses progrès précipités* » (Mgr Dupanloup, ibidem, p. 11)

L'éducation est une longue œuvre de patience...

## *Faut-il toujours parler de Dieu dans le développement intellectuel de l'enfant ?*

Si on revient à la définition de l'éducation donnée par Mgr Dupanloup, on peut être de prime abord surpris de constater que le grand évêque ordonne l'éducation, en premier lieu, non à former un enfant de Dieu, mais « de le préparer à servir sa patrie dans les diverses fonctions sociales qu'il sera appelé à remplir un jour dans sa vie sur la terre ». Ce n'est qu'en second lieu qu'elle l'ordonne à la vie éternelle.

Il ne s'agit bien sûr pas d'une relégation au second plan de la vie éternelle de l'homme. Cela manifeste simplement l'ordre des fins. Cela nous rappelle que la fin première d'une œuvre est sa fin prochaine, c'est la première vers laquelle l'œuvre va tendre, la première que l'on va chercher. Et cette fin prochaine va donc être un moyen pour atteindre la fin dernière, la fin ultime.

Par nature, l'homme est, comme le définit Aristote, et St Thomas à sa suite, un *animal politique*. Ce terme est à prendre dans le sens où l'homme est fait pour vivre en société au sein d'une cité.

L'éducation sera réussie si l'on a conduit l'enfant à bien remplir ses fonctions au sein de la société à laquelle il appartient de droit, que celle-ci soit naturelle (famille et patrie) ou surnaturelle (église). C'est ainsi qu'il fera son salut. On retrouve donc ici, en passant, la primauté du devoir d'état pour faire son salut. On retrouve surtout l'application d'un grand principe thomiste qui nous enseigne que « *la grâce ne détruit pas la nature, elle la perfectionne* ». On en revient à l'une des définitions données plus haut : « *L'éducation, à bien dire, c'est le développement de la nature elle-même en tout ce qu'elle a de bon : aussi, selon la simple et profonde parole de Fénelon, elle doit suivre la nature et l'aider* » (spécialement avec l'aide de la grâce !)

On peut donc conclure qu'il n'est pas nécessaire de toujours parler de Dieu dans le développement intellectuel de l'enfant, pas plus que dans son développement moral. On tomberait dans le défaut du « surnaturalisme ». On forme les enfants au vrai, au beau (intelligence), au bien (volonté). Toutes ces valeurs sont ordonnées à Dieu comme leur Principe Premier, mais peuvent en être distingué, distinguer ne signifiant pas séparer !

Abbé J. Le Noac'h

## **dossier spécial : féminité contre féminisme (5)** **ou le précepte apostolique de la tête couverte**

« Nous sommes en pleine crise de féminisme ou émancipation de la femme. Si la femme se laisse aller au rêve d'une chimérique égalité avec l'homme, la morale chrétienne subira un dommage irréparable et même sera renversée de fond en comble. Or la question du voile joue un rôle capital dans le litige du féminisme. Qu'une femme se mette en cheveux, cela paraît à un esprit superficiel de nulle conséquence ; **en fait elle supprime par là le signe de sa dépendance ; c'est un premier pas vers l'égalité des sexes qui est en contradiction avec l'ordre divin, vers une émancipation qui serait la ruine de la vertu féminine et le prélude, pour la femme, du pire des esclavages.** »<sup>1</sup>

Cette citation de Dom Bernard Maréchaux place très haute la question du voile... qui, à première vue, semblait toute simple. En effet, si la majorité des mères de famille et des jeunes filles audoises forcent sincèrement notre admiration en s'astreignant à ce précepte particulier de l'Eglise, aujourd'hui si dénigré, force est de constater que nombre d'entre elles ignorent les motifs profonds pour lesquels l'Eglise le leur impose.

Certainement cette humble soumission – semble-t-il parfois aveugle – est-elle déjà, par elle-même méritante ; mais agir en connaissance de cause n'en diminue pas pour autant la perfection de l'acte, bien au contraire : il est toujours plus parfait de s'attacher à une fin, en pleine intelligence ! Et tous reconnaîtront l'inanité de l'argument suivant – pourtant entendu à quelques mots près : « Prends ton foulard... parce que les mères le demandent ! ». Cet échappatoire – qui se conjugue au masculin : « Coupe-toi les cheveux... parce que les abbés le demandent ! » – est synonyme de capitulation d'une autorité, malheureusement peu sûre d'elle, et promet des tensions certaines si tôt le cadre des écoles disparu. Car quelle autorité humaine autre que la leur, ces parents pourront-ils invoquer pour obtenir ce qu'ils seront en droit d'exiger de leurs enfants devenus étudiants ?

Cependant, je ne suis pas certain que les arguments de saint Paul (I Cor, XI, 3-17), mis en lumière par Dom B. Maréchaux dans le commentaire scripturaire qu'il proposa en 1913 aux paroissiens du Mesnil-Saint-Loup, emportent l'adhésion... (cf. I/. Un commentaire scripturaire relativement récent) Beaucoup, je pense, seront surprises ; peut-être même scandalisées par ces « exagérations », attachées qu'elles étaient jusqu'à présent à leur idée personnelle selon laquelle l'effort – louable – qu'elles réalisaient en se couvrant la tête à l'église trouvait sa pleine et unique justification dans la présence réelle de Notre Seigneur Jésus-Christ actualisée lors du saint sacrifice de la messe. Jamais, d'ailleurs, il ne leur était encore venu à l'esprit de se voiler lorsqu'elles entraient dans ce même édifice sacré pour un tout autre motif : visite au Saint Sacrement, pratique du sacrement de la Pénitence, assistance aux Vêpres dominicales, etc. Encore moins quand elles en étaient à l'extérieur !



Pourtant, saint Paul met en avant deux arguments qui établissent l'obligation qu'ont les femmes de se couvrir la tête, non seulement à l'église, mais en tout temps et où qu'elles se trouvent. Il s'agit de la soumission de l'épouse à son mari et de la modestie dans sa manière de se vêtir : ce qui vaut « urbi et orbi »... autrement dit, en tous lieux puisque c'est à chaque instant et dans chacune de ses actions que l'épouse se doit d'être soumise et modeste, vis-à-vis de celui qui est son chef naturel, et auquel elle est assujettie plus strictement encore, en ce que, séduite et l'ayant entraîné au mal, elle a une réparation à lui faire et une punition de son péché à subir (cf. II/. Le péché d'Eve et la punition divine).

Ne pouvant honnêtement passer sous silence ces prescriptions formelles de saint Paul, je ne m'attarderai pas sur l'obligation de s'y conformer : est-il permis de dire qu'elle ne sont que facultatives ? Non, ces prescriptions n'autorisent pas le dialogue : « Si quelqu'un veut entrer en contestation avec nous : qu'il sache que ce n'est pas notre habitude, ni celle de l'Eglise de Dieu », conclut l'Apôtre ! (I Cor. XI, 17)

Mais sont-elles seulement applicables à l'heure actuelle ? Est-il « décent » (!) d'y revenir ? Le comte Léon Tolstoï – mort en 1910 et pourtant disciple et émule de Jean-Jacques Rousseau – écrivait : « Je suis convaincu, je suis sûr que le temps viendra, et il n'est peut-être pas si loin, où tout le monde aura conscience de cette anomalie, et sera étonné qu'une société ait pu exister où étaient permises des actions aussi nuisibles que celles qui font appel à la sensualité en ornant le corps comme le font les femmes d'aujourd'hui. » Il est certain qu'il serait absurde de prétexter attendre le retour à une société chrétienne qui en faciliterait l'application puisque, comme en témoignent les premiers siècles de l'Eglise, c'est par leur observance que s'est édifiée la chrétienté. En effet, tant qu'il n'y a pas d'harmonie entre l'extérieur et l'intérieur (de l'âme) nul bien n'est stable ni durable.

D'avantage que sur le précepte lui-même, c'est sur le premier motif avancé par l'Apôtre que ce dossier mettra l'accent, à savoir la soumission de l'épouse à son mari ; la modestie chrétienne ayant été traité le mois passé. Il serait évidemment sacrilège, pour ces dames, de taxer saint Paul d'affreux misogynne... tout comme, pour ces messieurs, de recourir à ce passage inspiré pour justifier l'esclavage – au moins spirituel – auquel leur tyrannie réduit parfois l'épouse. Il importe donc, à cet effet, de rappeler comment doit s'entendre l'autorité du mari à l'égard de sa femme et ce n'est pas



sans profit que celle-ci lui proposera de méditer le « code d'honneur » auquel il s'est engagé au jour béni de son mariage (cf. III/. Le « code d'honneur des époux chrétiens). Car il s'agit d'une réelle complémentarité entre l'homme et la femme ; non d'une égalité qui n'aurait aucun sens puisque l'un ne peut faire la besogne de l'autre (cf. encadré ci-contre).



Loin donc d'asservir la femme par ces prescriptions, l'Église seule est parvenue à lui octroyer sa véritable liberté au sein de la société : « Chez tous les peuples étrangers à la vraie religion on protège les femmes et on se protège d'elles en les enfermant soit dans la maison, soit sous un voile. En Grèce même, à l'époque la plus brillante d'Athènes, les noms de femmes connus ne sont guère que ceux de quelques courtisanes (...) Depuis que Marie a enfanté le Sauveur, depuis que les sacrements nous ont permis de vivre de la vie divine, depuis que nous sommes devenus les rameaux de la vigne sainte et sacrée, alors la liberté a été donnée aux femmes dans la société, puisque devenus enfants de Dieu, les hommes comme les femmes ont reçu la grâce de pouvoir éviter le péché et de rester dans l'amitié de Dieu. »<sup>2</sup>

La coiffure des matrones romaines - « petit bonnet blanc à bord tuyauté » - que les femmes chrétiennes reçurent de l'Église et portèrent pendant dix-huit siècles n'avait donc pas d'autre signification que cette liberté recouvrée et reconnue, associée bien sûr, au rappel du sacrement de baptême qui libère du péché originel : en effet, après l'onction du Saint-Chrême, le prêtre place sur la tête de l'enfant le chrêmeau, un linge blanc, en disant ces paroles : « Recevez cette robe blanche et portez-la sans tache jusqu'au tribunal de Notre Seigneur Jésus-Christ, pour avoir la vie éternelle. » Telles étaient les saintes et magnifiques pensées de l'Église en conseillant aux femmes le port de cette coiffure... aujourd'hui désuète (cf. IV/. La voix de Pie XII à l'intention des époux chrétiens).



Une question demeure entière : comment les femmes ont-elles pu abandonner si rapidement les consignes de saint Paul qu'elles suivirent pendant 18 siècles ? Certaines rétorqueront que le texte de l'Apôtre n'a d'autre importance que de donner les habitudes de son temps et qu'elles peuvent se conformer à celles du leur... Cependant, n'y a-t-il pas une tentation propre à notre époque de se détourner de Marie pour suivre la conduite d'Eve ? « Pour l'homme pécheur et exercé par les concupiscences, être de son temps consiste généralement à tomber dans les erreurs de son temps ; celle du nôtre consiste à vouloir être du monde tout en demeurant chrétien... ce qui est condamné par l'expérience universelle, par les saints, par les apôtres et par Notre Seigneur lui-même : 'Je leur ai donné ta parole, et le monde les a haïs, parce qu'ils ne sont pas du monde, comme je ne suis pas du monde.' (Jn XVII, 14) »<sup>3</sup>

Comment donc ces prescriptions apostoliques ont-elles pu se perdre ? Et en somme, tout récemment... La réponse est relativement simple et conjugue deux facteurs : elles n'ont plus été enseignées d'une part, et de l'autre une entreprise concertée de corruption de la femme s'est développée parallèlement. Ne nous voilons pas la face : tout a été fait pour corrompre la femme par la licence dans la tenue qui amène la licence des mœurs. Remarquez que tous les hommes continuent à obéir à saint Paul : ils se découvrent dès qu'il

## Contre l'égalitarisme à la mode

Si Dieu a créé des hommes et des femmes, c'est parce qu'Il a donné aux hommes une mission propre et aux femmes une mission propre. La psychologie propre de l'un et de l'autre ne sera donc pas la même : la psychologie de l'homme le prédispose à être l'autorité, à être chef de famille : époux et père ; la psychologie de la femme l'induit immédiatement à être la reine de la famille : épouse et mère.

Ce n'est pas une invention humaine, car le rapport fondamental entre ces deux psychologies se trouve dans la Genèse. La femme est tirée de l'homme, et non pas de n'importe quelle partie de l'homme, elle est tirée du cœur de l'homme. Eve vient d'Adam comme son principe, de même l'Église vient du Christ. Et quel est le point précis d'où jaillit la source ? Du côté entrouvert, du cœur lui-même.

Ainsi la femme n'est pas tirée de la tête de l'homme, et c'est pourquoi elle ne domine pas, comme la tête domine le corps. La femme n'est pas non plus tirée des pieds de l'homme, elle n'est donc pas son esclave. **La femme est tirée du cœur de l'homme, elle est donc son amour. Le mari est la tête, la femme est le cœur.** L'homme est donc la tête de la femme. Il est prince de la famille, et elle est tirée de lui comme de son principe. Mais elle est tirée de son cœur. Elle est donc par rapport à lui comme le cœur par rapport à la tête.

**Quand on comprend cela, on sort de cette atmosphère d'égalitarisme tant à la mode aujourd'hui. La femme n'est pas l'égal de l'homme, pas plus d'ailleurs qu'elle n'est inégale à l'homme.** Dites-moi, les poumons sont-ils égaux aux mains ? Les yeux sont-ils égaux aux oreilles ou inégaux ? A la vérité, ces questions n'ont pas de sens. La femme est à l'homme ce que le cœur est à la tête. Le cœur et la tête doivent donc vivre dans l'unité. C'est le pape Pie XI qui l'écrivait dans son encyclique sur le mariage, *Casti Connubii* (31 décembre 1930) : « Si, en effet, le mari est la tête, la femme est le cœur, et, comme le premier possède la primauté du gouvernement, celle-ci peut et doit revendiquer comme sienne cette primauté de l'amour ». Ainsi dans le mariage, il est essentiel que chacun des époux s'applique de son mieux à tenir la place qui lui est assignée dans le plan de la création. Tout désordre risque fort d'ébranler de fond en comble l'organisme familial, car il est aussi mauvais de « n'avoir pas de tête » que « de manquer de cœur ».

M. l'abbé Xavier Beauvais  
sermon à Saint-Nicolas-du-Chardonnet

entrent au saint lieu (et en bien d'autres endroits). Le mouvement d'indépendance des femmes, dont la cause est la vanité n'en est que plus significatif.

Aussi, est-ce précisément pour que l'épouse retrouve tout son prestige qu'il nous a semblé nécessaire de développer ces deux vertus qui manquent tant à notre monde moderne selon les dires de l'Argentin Gustavo Corção, car c'est de sa retenue et de sa modestie que provient tout le prestige de la femme. Oui ! j'affirme, sans crainte ni arrière-pensée, que « nous voulons que la femme soit reine : ce qu'elle deviendra par l'humble sujétion qui est la loi de son sexe, par la modestie, par la retenue, par la pudeur. »<sup>4</sup> Le christianisme, en effet, n'émancipe par la femme, mais il la réhabilite au point de faire d'elle l'instrument du salut de l'homme, à l'instar de la Vierge Marie : « En s'effaçant ainsi le plus possible, la femme se réhabilitera pleinement, elle deviendra pour l'homme un appui, une force, un instrument de salut. Humiliée par le souvenir d'Eve, et acceptant son humiliation, elle se revêtira peu à peu de Marie, et deviendra la femme chrétienne, miracle de la grâce, exemplaire de toutes les vertus. »<sup>5</sup>

Abbé B.-J. de Villemagne

<sup>1</sup> Dom Bernard Maréchaux, in *Bulletin de ND de la Sainte-Espérance*, tome XIV (1920)

<sup>2</sup> M. Dominicus, in *Itinéraires*, n°81, p. 109

<sup>3</sup> ibidem, pp. 117-118

<sup>4</sup> Dom Bernard Maréchaux, in *Bulletin de ND de la Sainte-Espérance*, tome XIII (1913)

<sup>5</sup> ibidem

## I/. Un commentaire scripturaire relativement récent (1913)

Dom B. Maréchaux — in *Bulletin de ND de la Sainte-Espérance*, tome XIV (1920)

### 1.1 Avertissement :

Nous sommes stupéfaits qu'on puisse mettre en question le devoir d'une stricte modestie pour les femmes chrétiennes, quand les apôtres saint Pierre et saint Paul ont tracé des règles formelles sur ce point. Nous sommes profondément affligés d'avoir à constater que, presque partout, ces règles sont comptées pour rien, ou traitées comme n'ayant aucune force obligatoire.

Les apôtres ne sont-ils pas, en même temps que les docteurs de la foi, les instituteurs de la vie chrétienne ? Il n'est pas plus permis de se conduire autrement qu'ils ont réglé, que de penser autrement qu'ils ont enseigné.

Ils ne donnent que l'essentiel en fait de règles morales : elles doivent être observées au pied de la lettre. S'il est licite de rejeter les unes en acceptant les autres, c'en est fait de la morale chrétienne.

### 1.2 Explication et commentaire :

Nos lecteurs, et surtout nos lectrices, trouveront peut-être de la difficulté à s'orienter dans ce passage de saint Paul : la pensée de l'apôtre est tellement fougueuse, elle atteint tant de choses dans son envolée, que pour tous il est ardu de la suivre.

Néanmoins, en voici le fil conducteur : l'apôtre prend occasion de l'assistance des femmes aux saints offices pour déclarer qu'elles doivent se voiler la tête. Mais les arguments qu'il met en avant démontrent que cette obligation n'est pas seulement relative à leur présence à l'église, ils établissent qu'elle leur incombe en tout temps et où qu'elles se trouvent.

Que la femme ait la tête voilée, c'est un **signe de sa dépendance vis-à-vis de l'homme**. L'homme ne dépend que de Dieu et du Christ ; la femme dépend de l'homme. L'homme a la tête nue en signe de sa supériorité ; la femme doit avoir la tête voilée en signe de sa dépendance.

### **Le texte paulinien en I Co. XI, 3-17**

Je veux que vous sachiez que **la tête de tout homme est le Christ ; que la tête de la femme est l'homme ; que la tête du Christ est Dieu.**

Tout homme, priant ou prophétisant la tête voilée, déshonore son chef. Toute femme, priant ou prophétisant la tête non voilée, déshonore son chef : c'est comme si elle se rasait les cheveux.

Si la femme ne se voile pas la tête, qu'elle soit rasée. S'il est honteux pour une femme d'être rasée ou privée de sa chevelure, qu'elle se voile la tête. L'homme ne doit pas voiler sa tête, parce qu'il est l'image et la gloire de Dieu, alors que la femme est la gloire de l'homme.

L'homme n'est pas tiré de la femme ; la femme est tirée de l'homme. L'homme n'a pas été créé pour la femme, mais la femme pour l'homme. C'est pourquoi la femme doit montrer qu'elle est sous puissance de l'homme en couvrant sa tête, à cause des anges.

J'en conviens, l'homme n'est pas sans la femme, non plus que la femme sans l'homme, dans le Seigneur. **Car comme la femme est de l'homme, l'homme est par la femme ; mais tout est de Dieu.**

Jugez-en vous mêmes : convient-il qu'une femme prie Dieu sans être voilée ?

La nature elle-même vous fait connaître que c'est une ignominie pour un homme de laisser pousser sa chevelure (avec affectation). Mais qu'une femme laisse pousser sa chevelure, ce lui est une gloire : car ses cheveux lui ont été donnés comme un voile.

**Si quelqu'un veut entrer en contestation avec nous : qu'il sache que ce n'est pas notre habitude, ni celle de l'Église de Dieu.**



La nature donne à la femme la chevelure comme voile ; c'est une indication pour qu'elle se voile elle-même, agissant ainsi dans le sens de la nature.

Une femme tête nue est une chose aussi anormale qu'un homme la tête couverte dans une société. L'homme, en se découvrant, rend honneur à son chef qui est Dieu ; la femme, en se voilant, fait profession de sa soumission à l'homme qui est son chef.

L'homme rougirait de laisser croître sa chevelure avec affectation : (la chevelure longue, chez l'homme, est en général un reste de barbarie ; le civilisé porte les cheveux courts). Par contre, la femme aurait honte de se raser la tête ; qu'elle rougisserait donc de paraître la tête nue. Si elle ne veut pas se voiler, dit saint Paul (au risque de sembler brutal), qu'elle soit rasée.

Tel est ce fameux passage de saint Paul, interprété dans tous les temps et dans tous les lieux en ce sens que la femme doit avoir la tête voilée pour rester dans l'ordre voulu de Dieu. On ne voit pas comment on pourrait éluder la force préceptive de ce tex-

te.

Être tête nue pour une femme, dira-t-on, n'est pas un péché. (...) Ecartant la question du péché en soi, nous disons fortement qu'**être tête nue pour une femme, c'est une violence faite à l'ordre de la nature, à la subordination du sexe**, qui peut avoir de plus graves conséquences qu'un péché déterminé contre tel ou tel commandement. Si cela se produit, les bornes sont renversées, la femme s'érige en maîtresse ; de plus, elle devient pour l'homme un agent de séduction.

C'est à ce dernier point de vue que l'apôtre prescrit aux femmes de se voiler la tête, à cause des anges. Cette expression a un double sens. La femme doit être voilée, surtout à l'église, par respect pour la majesté divine, pour les anges qui se voilent la face devant le trône de Dieu. Elle doit l'être aussi pour les anges visibles de l'Église, à savoir pour les ministres sacrés qui la desservent. L'immodestie des femmes troublerait leur âme ; leur modestie, marquée par le voile, les édifie, et fait la bonne tenue du lieu saint.

## **II/. Le péché d'Eve et la punition divine**

R.P. Jean-Dominique, o.p. — in *d'Eve à Marie - la mère chrétienne* (2008), pp. 35-44

### **2.1 origine du péché d'Eve :**

La première femme de l'histoire voulut s'émanciper, elle n'a plus accepté les limites naturelles que Dieu lui avait assignées et qui signifiaient pour elle sécurité, bonheur et beauté, elle a voulu se faire son propre maître, elle a voulu faire sa vie. A ce moment précis, la première épouse voulut se passer de son mari, discuter directement avec le serpent. On le voit, Eve montre ici, comme en négatif, la sagesse du plan de Dieu. **L'autorité naturelle de l'homme sur la femme n'est pas du tout une humiliation, un abaissement pour la femme. Elle est au contraire une occasion de progrès et de stabilité.** C'est pourquoi une femme bien née comprend d'elle-même qu'elle a besoin des larges épaules de son mari, et que dans cette dépendance affectueuse elle trouvera son épanouissement et tout son rayonnement.

### **2.2 punition divine :**

Dieu punira Eve selon trois catégories de peine : les souffrances générales et quotidiennes de la femme ; puis celles liées à l'enfantement ; et enfin celles qui se rapportent aux relations de la femme à son mari : « *ton désir se portera vers ton mari, et il dominera sur toi* ».

**L'autorité du mari sur sa femme relève bien entendu de la loi naturelle, et n'est donc pas une peine due au péché. Mais Dieu attachait à cet ordre général un caractère douloureux.** La femme, qui avait péché par indépendance, devait

sentir le poids de la dépendance. Or si cette douleur se fait particulièrement sentir lorsque le mari est indécis, rude ou irrespectueux, elle devient plus amère encore quand, à l'inverse, l'homme manque d'autorité. Il peut arriver, en effet, que la femme qui accepte volontiers l'autorité de son mari, même quand elle se fait un peu lourde, et qui voudrait voir en son époux un chef, un maître, une référence, un bon exemple, un soutien, une invitation à la vertu, se trouve déçue dans ses attentes. Car si le péché originel a touché la femme dans sa féminité, il a touché l'homme dans sa virilité. En conséquence, il arrive parfois que l'homme ne soit pas à la hauteur de sa vocation, qu'il néglige d'être le chef de famille qu'il devrait être, qu'il démissionne de son autorité sur son épouse et sur ses enfants. Ce qui est pour la femme de bonne volonté l'occasion de grandes souffrances.

A cet état de choses, il n'y a pas de remèdes universels, tant les situations sont variées. Parfois, la femme aura à suppléer elle-même aux déficiences de son mari, surtout dans ce qui touche à la vie spirituelle et à l'éducation des enfants. Souvent, elle devra faire preuve d'une délicatesse et d'une force hors du commun pour exercer auprès de son mari la correction fraternelle, qui, nous dit saint Thomas d'Aquin, est l'acte le plus haut de la charité fraternelle. **Toujours, la femme montrera une grande patience et un grand respect, forte de la conviction que seule la bonté peut faire des miracles et peut exercer sur le cœur de l'homme une influence profonde.**

### III/. Le « code d'honneur » des maris chrétiens

Abbé Jean Viollet — in *La bonne entente conjugale* (1927)

ch. III comment concilier l'autorité du mari et l'indépendance morale de chacun des époux.

#### 3.1 une autorité partagée :

Si le mari a autorité sur la femme, ce n'est pas pour que le sexe fort domine le sexe faible, mais pour que celui-là apporte à celui-ci le secours et l'aide de sa force pour la meilleure éducation des enfants.

Cette conception d'une autorité partagée et dont le mari se trouve être le représentant officiel, est d'origine chrétienne. Les peuples non civilisés, anciens ou modernes, ont toujours considéré la femme comme un être inférieur et lui ont imposé les travaux les plus pénibles. L'homme, au cours des siècles, a lâchement abusé de sa force. Il a imposé à la femme sa volonté de maître, au lieu de la considérer comme une compagne égale à lui-même. Cette conception de l'autorité maritale n'a pas complètement disparu des mœurs des peuples civilisés. On la rencontre, hélas ! encore souvent dans toutes les classes de la société. Le mari-tyran n'est pas un mythe.

L'épouse n'est pas un enfant, incapable ou inconscient, et si l'autorité doit s'exercer sur elle, ce n'est pas en tant que le mari est chargé de son éducation, mais en tant qu'il faut mettre de l'ordre dans la répartition des fonctions au sein de la société familiale. Responsable de ses actes et de ses déterminations dans une mesure égale à celle du mari, l'autorité de celui-ci ne doit pas s'exercer sur elle à la manière dont elle s'exerce sur un enfant. La femme ne connaît aucune infériorité vis-à-vis de l'homme pour tout ce qui regarde sa conduite morale. Le mariage ne modifie en rien cette égalité des consciences. Il est l'union de deux êtres également conscients et développés. On ne peut pas dire de la conscience du mari qu'elle ait une valeur supérieure à celle de la femme. Personne n'oserait prétendre que l'homme soit, par définition, plus vertueux que la femme. Nous savons hélas ! qu'il en est souvent tout autrement.

Ce serait donc fausser toute l'économie du mariage que de prétendre établir les rapports d'autorité à obéissance entre le mari et la femme sur des bases semblables à celles qui régissent les rapports entre parents et enfants, entre chefs d'industrie et ouvriers, chefs militaires et subordonnés, chefs ecclésiastiques et fidèles.

#### 3.2 un apport mutuel pour une vie meilleure :

Si la conscience de l'homme et de la femme se valent, quels seront donc leurs rapports sur le terrain de la morale, sinon celui de la bonne entente et des conseils mutuels ? S'ils sont responsables l'un de l'autre, ce n'est pas en ce sens que le mari devrait imposer à sa femme ses conceptions morales, mais en ce sens qu'ils doivent chercher l'un et l'autre à se faire du bien et à s'entraider vers une vie meilleure. Nul ne peut dire à l'avance lequel aura sur l'autre la meilleure influence, ou plutôt il va de soi que l'influence de celui des époux dont la conscience est plus pure et plus élevée devrait toujours être prépondérante. Il ne peut être question ici d'autorité au sens de comman-

dement ; chacun garde son indépendance morale et sa responsabilité personnelle encore que l'amour soit le lien qui portera chacun à faire à l'autre le plus de bien possible. Que si chacun des époux est responsable de son âme, il doit cependant aider l'autre à sauver la sienne.

#### 3.3 protection et respect de l'épouse :

Si nous en venons maintenant, à l'exercice proprement dit de l'autorité du mari, nous verrons qu'elle doit être une protection beaucoup plus qu'un commandement. Étant donnée la force physique de l'homme comparée à la faiblesse naturelle de la femme, surtout quand celle-ci porte ou allaite un enfant, il va de soi que le mari doit pourvoir aux besoins de la femme et des enfants et écarter les dangers qui peuvent les menacer.

Pour que son autorité soit désintéressée et ne tourne pas à la tyrannie ; pour qu'elle n'abdique pas dans l'espoir d'obtenir des faveurs, il faut que le mari ait pour la femme un amour accompagné de respect et qui ne se change pas en passion sensuelle. L'amour vrai respecte l'âme et la volonté de la femme et l'aide à se mieux connaître pour mieux réaliser sa vocation. Si l'amour croit devoir imposer des sacrifices, c'est pour un plus grand bien moral. Il retient l'autorité sur la pente de la domination et lui enseigne l'art de servir et de se dévouer.

Quand il aime, celui qui détient l'autorité ne s'impose pas, mais cherche en toutes choses l'entente et la conciliation, sachant que le progrès moral de la famille exige la combinaison de qualités masculines et féminines ; il ne craint pas l'influence de la femme et s'applique à comprendre ses préoccupations et à prendre ses avis avant de rien décider.

Le véritable amour n'aime pas à commander et préfère persuader. Il n'est pas intransigeant et accepte par avance d'avoir à s'amender. Il a peur de blesser et d'offenser.

#### 3.4 l'influence féminine :

La fonction de chef ne confère par elle-même aucune supériorité morale au mari ; elle augmente seulement ses responsabilités. Elle ne peut jamais lui faire oublier que la femme étant moralement son égale, il ne doit jamais la traiter en inférieure. Il doit, au contraire, s'inspirer de ses avis et de ses pensées, surtout quand elle le dépasse par la profondeur de ses aspirations morales et spirituelles.

Le rôle de la femme, plus effacé en apparence que celui du mari, n'en est pas moins souvent plus profond et plus efficace. Il relève de l'amour, lequel exerce sur l'humanité une influence autrement pénétrante que l'autorité. N'est-ce pas à la femme qu'incombe, pour la plus grande part, la charge de répandre au foyer la vie morale et religieuse, en inspirant à tous l'esprit d'union et de concorde ?

Par l'amour qu'elle inspire à son mari, ne contribue-t-elle pas à le former à son rôle de chef et à lui inspirer ses décisions ? Pour peu qu'elle sache unir la finesse féminine à une affection sincère, elle agira sur sa volonté sans affaiblir son autorité. Elle sera, dans le plus noble sens du terme, l'inspiratrice. L'amour a souvent des intuitions qui dépassent infiniment les connaissances logiques de la raison raisonnante. Mais si elle prétend s'imposer avec arrogance et orgueil, elle éveillera les susceptibilités au lieu de les apaiser, et le mari, atteint dans son prestige et son amour-propre masculins, réagira avec excès ou abdiquera : deux maux également dangereux pour la concorde

familiale. C'est souvent par l'influence discrète de la femme que le mari apprend à commander ; mais encore faut-il que cette influence s'exerce sans presque que le mari en prenne conscience ; car s'il est des maris assez humbles pour réclamer les conseils de leur femme, il en est d'autres, imbus de leur dignité d'homme, qui ne supportent pas qu'une femme paraisse les conseiller et les guider. La femme habile saura faire prévaloir ses conseils en laissant croire au mari qu'il les a découverts. Ainsi se complètent le rôle de l'homme et celui de la femme pour le plus grand bien de la bonne entente conjugale.

#### **IV/. La voix Pie XII à l'intention des époux chrétiens**

in *Le mariage chrétien* - chp. VI - Le mari et la femme (10 septembre 1941)

Chers nouveaux mariés, vous échangez, il y a quelques jours, sous le regard de Dieu et en présence du prêtre, vos solennels et libres engagements ; devenus vous-mêmes les ministres du grand sacrement que vous receviez, vous vous engagez à une indissoluble communauté de vie. Vous avez senti alors au fond de votre cœur que vous étiez et que vous agissiez dans des conditions de parfaite égalité ; le contrat matrimonial était conclu par vous en pleine indépendance, comme entre personnes jouissant de droits strictement égaux ; votre dignité humaine s'y manifestait dans toute la grandeur de sa libre volonté. Mais, à ce moment même, vous avez fondé une famille ; or, toute famille est une société, et toute société bien ordonnée réclame un chef, tout pouvoir de chef vient de Dieu. Donc là famille que vous avez fondée a aussi son chef, un chef que Dieu a investi d'autorité sur celle qui s'est donnée à lui pour être sa compagne, et sur les enfants qui viendront par la bénédiction de Dieu accroître et égayer la famille tels des rejetons verdoyants autour du tronc de l'olivier.

Dans la sainteté, par le moyen de la grâce, les époux sont également et immédiatement unis au Christ. Ceux-là, en effet, écrivait saint Paul, qui ont été baptisés dans le Christ et se sont revêtus de lui sont tous fils de Dieu, et il n'y a pas de différence entre l'homme et la femme, parce que tous sont un seul dans le Christ Jésus (Ga 3, 26-28). Mais autres sont les conditions des époux dans l'Église et dans la famille en tant que société visible. Aussi le même apôtre avertissait-il : « Je veux cependant que vous sachiez que le chef de tout homme, c'est le Christ, que le chef de la femme, c'est l'homme, et que le chef du Christ, c'est Dieu » (1 Co 11, 3). Comme le Christ, en tant qu'homme, est soumis à Dieu et tout chrétien au Christ dont il est membre, ainsi la femme est soumise à l'homme qui, en vertu du mariage, est devenu « une seule chair » avec elle (Mt 19, 5). Le grand apôtre se sentait le devoir de rappeler cette vérité et ce fait fondamental aux convertis de Corinthe qui, sous l'influence de nombreuses idées et pratiques païennes, pouvaient facilement les oublier, se méprendre à leur sujet ou les dénaturer. Si saint Paul parlait à des chrétiens d'aujourd'hui, ne se croirait-il pas bien souvent dans l'obligation de leur adresser les mêmes avertissements ? Ne respirons-nous pas au-

jourd'hui un air malsain de néo-paganisme ? (...)

Et pourtant l'enseignement chrétien du mariage que donnait saint Paul à ses disciples d'Éphèse comme à ceux de Corinthe ne saurait être plus clair : « Que les femmes soient soumises à leur mari comme au Seigneur ; car le mari est le chef de la femme, comme le Christ est le chef de l'Église. (...) Comme l'Église est soumise au Christ, les femmes doivent être soumises à leur mari en toutes choses. Et vous, maris, aimez vos femmes comme le Christ a aimé l'Église et s'est livré lui-même pour elle. (...) Que chacun de vous, de la même manière, aime sa femme comme soi-même, et que la femme révère son mari » (Ép 5, 22-25, 33).

Cette doctrine et cet enseignement ne sont-ils pas du Christ lui-même ? C'est par ce moyen que le Rédempteur allait restaurer ce que le paganisme avait bouleversé. Athènes et Rome, phares de civilisation, avaient l'une et l'autre répandu bien des lumières naturelles sur les liens de la famille, mais sans réussir, ni par les hautes spéculations de leurs philosophes, ni par la sagesse de leurs lois, ni par la sévérité de leur censure, à mettre la femme à sa vraie place dans la famille.

Dans le monde romain, malgré le respect et la dignité qui entouraient la mère de famille - « Le nom d'épouse est un nom de dignité et non pas de volupté » -, elle était juridiquement assujettie à la puissance totale et illimitée du mari ou *paterfamilias*, à qui la maison, la famille, appartenait en propriété, parce que l'épouse était, elle aussi, « au pouvoir et dans la servitude de son mari, ou de celui qui tenait le mari en son pouvoir et servitude ». Aussi Caton, l'austère censeur, proclamait-il devant le peuple romain : « Nos aïeux interdisaient aux femmes de faire aucune chose, même privée, sans l'autorisation d'un tuteur ; ils les voulaient au pouvoir des parents, des frères, des hommes ». Mais, dans les siècles suivants, tout le droit familial des anciens tomba en désuétude, cette discipline de fer disparut et les femmes devinrent pratiquement indépendantes de l'autorité maritale.

Sans doute, il nous reste de nobles exemples de femmes et de mères excellentes, telle cette Ostoria, d'illustre famille, dont un sarcophage récemment découvert aux grottes vaticanes a conservé l'éloge :

« femme d'incomparable chasteté, modèle d'amour conjugal ». Ce document ancien, qui remonte probablement au III<sup>e</sup> siècle après Jésus-Christ, montre, par ailleurs, que les vertus, bien rares alors, de chasteté et de fidélité, ne cessaient de recueillir l'estime des Romains.

Mais en face de ces figures irréprochables se trouvait, surtout dans la haute société, un nombre sans cesse croissant de femmes qui dédaignaient et fuyaient les devoirs de la maternité, pour se donner à des occupations et jouer un rôle jusqu'alors réservés aux hommes. En même temps les divorces ne cessaient d'augmenter, la famille allait se dissolvant, l'affection et les mœurs de la femme s'écartaient du droit chemin de la vertu, au point d'arracher à Sénèque la plainte bien connue : « Est-il désormais une femme qui rougisserait de rompre son mariage, depuis que d'illustres et nobles dames comptent leurs années non par le nombre des consuls, mais par celui de leurs maris, et divorcent pour se marier et se marient pour divorcer ? »

Rétablir dans la famille la hiérarchie indispensable aussi bien à son unité qu'à son bonheur, rétablir l'amour conjugal dans sa première et authentique grandeur, ce fut une des plus grandes entreprises du christianisme, depuis le jour que le Christ proclama à la face des pharisiens et du peuple : *Quod ergo Deus conjunxit, homo non separet*, « Que l'homme ne sépare donc pas ce que Dieu a uni » (Mt 19, 6).

Tout en maintenant cette dépendance de la femme à l'égard de son mari, dépendance sanctionnée aux premières pages de la Révélation (Gn 3, 16), le Christ, qui n'est que miséricorde pour nous et pour la femme, a adouci, comme nous le rappelle saint Paul, ce reste de dureté qui demeurait au fond de la loi ancienne. Dans sa divine union avec l'Église, il a montré comment l'autorité du chef et la sujétion de l'épouse peuvent, sans se diminuer, se transfigurer dans la force de l'amour, d'un amour qui imite celui par lequel il s'unit à son Église ; il a montré que la constance du commandement et la docilité respectueuse de l'obéissance peuvent et doivent, dans un amour sincère et mutuel, s'élever jusqu'à l'oubli et au don généreux de soi-même : sentiments qui, eux aussi, contribuent à faire naître et à consolider la paix domestique, laquelle, fruit à la fois de l'ordre et de l'affection, est définie par saint Augustin l'union har-

monieuse du commandement et de l'obéissance de personnes qui vivent ensemble : *ordinata imperandi obediendique concordia cohabitantium*. Tel doit être le modèle de vos familles chrétiennes (...)

Et vous, épouses, élevez vos cœurs ! Ne vous contentez pas d'accepter et presque de subir l'autorité de votre époux à qui Dieu vous a soumises par les dispositions de la nature et de la grâce. Dans votre sincère soumission, vous devez aimer l'autorité de votre mari, l'aimer avec l'amour respectueux que vous portez à l'autorité même de Notre-Seigneur, de qui descend tout pouvoir de chef.

Nombre de voix autour de vous vous représenteront cette sujétion, comme quelque chose d'injuste ; elles vous suggéreront une indépendance plus fière, vous répéteront que vous êtes en toutes choses les égales de vos maris et que sous bien des aspects vous leur êtes supérieures. Prenez garde à ces paroles de serpents, de tentations, de mensonges : ne devenez pas d'autres Eve, ne vous détournes pas du seul chemin qui puisse vous conduire, même dès ici-bas, au vrai bonheur. La plus grande indépendance, une indépendance à laquelle vous avez un droit sacré, c'est l'indépendance d'une âme solidement chrétienne en face des exigences du mal. Lorsque le devoir se fait entendre et qu'il jette son cri d'alarme à votre esprit et à votre cœur, quand vous vous trouvez en face d'une demande qui va contre les préceptes de la loi divine, contre vos imprescriptibles devoirs de chrétiennes, d'épouses et de mères, conservez, défendez avec respect, avec calme, avec affection sans doute, mais avec une inébranlable fermeté la sainte et inaliénable indépendance de votre conscience. Il se rencontre dans la vie des jours où sonne l'heure d'un héroïsme ou d'une victoire qui ont les anges et Dieu pour seuls et invisibles témoins.

Mais pour le reste, lorsqu'on vous demande le sacrifice d'une fantaisie ou d'une préférence personnelle même légitime, soyez heureuses : vous gagnez chaque jour davantage, en retour de ces légers sacrifices, le cœur qui s'est donné à vous, car vous étendez et consolidez sans cesse l'intime union de pensées, de sentiments et de volonté qui seule vous rendra facile et douce la réalisation de la mission que vous avez auprès de vos enfants, tandis qu'elle serait gravement compromise par le moindre défaut de concorde.

A vous, ô femmes, la Vierge dit : « Je suis la mère du bel amour, et de la crainte, et de la connaissance, et de la sainte espérance ». Elle dit à chacune de vous : « ma fille, si tu veux que je sois ta mère, fais comme je faisais moi, va la tête couverte, va vêtue toute honnêtement ». Vous savez que la Vierge allait vêtue avec simplicité, que sa robe était pauvre. La Vierge est la mère du bel amour, à savoir non pas de l'amour mondain, mais de l'amour divin.

# Horaires des chapelles

## Saint-Joseph des Carmes

11290 Montréal - 04 68 76 25 40

**Le dimanche :** Messes 7h45 et 11h00

Confessions 10h30

Rosaire partiel 18h00

Vêpres et Salut 18h45

Complies à 20h50

**Le samedi :** Confessions de 16h00 à 17h00

**En semaine de période scolaire :**

Messes 6h45 et 11h40,

ainsi que 10h40 les lundi et jeudi

Salut du St Sacrement le jeudi à 19h10

Chemin de Croix le vendredi à 19h10  
(sauf Mois du Rosaire et Temps Pascal)

Chapelet les autres jours

Complies à 20h50

**En semaine hors période scolaire :**

Messes : 7h45 et 11h40

**Vacances scolaires :**

Messe : 7h45 en principe

Chapelet, Salut du St Sacrement et  
Chemin de Croix à 19h00 (en principe)

## Saint Dominique du Cammazou

11270 Fanjeaux

Tel-Fax Aumônerie 04 68 24 60 33

**Dimanche et fêtes :** Messe chantée à 9h30

**Période scolaire :**

- Lundi et samedi 8h30

- Mardi à vendredi 7h15 et 11h30

+ Jours de messe chantée,  
une seule messe à 11h00

**Congés scolaires :**

messe à 8h30 tous les jours

**Confessions pour les fidèles :**

**Samedi :**

+ après l'action de grâce  
de la messe de 8h30

+ de 17h30 à 19h00

**Dimanche :**

de 8h30 à 9h20

(pas de confessions après la messe)

✠ ✠ ✠ ✠ ✠ ✠ ✠

### HONORAIRES DE MESSES

1 MESSE : 16 €

1 NEUVAIN : 160 €

1 TRENTAIN : 640 €

## Prochaines activités — dates à retenir

- mardi 02 février 2010 — 11h30 aux Carmes : bénédiction des cierges suivie de la messe chantée
- samedi 06 février 2010 — 10h30 : conférence spirituelle suivie du chapelet et du 1/4 d'heure de méditation aux Carmes (1<sup>o</sup> samedi du mois)
- mercredi 17 février 2010 — 11h30 aux Carmes : bénédiction des cendres suivie de la messe chantée
- jeudi 18 février 2010 — 14h00 à l'église de Villasavary : « cercle éducation » précédé de la récitation du chapelet
- samedi 20 février 2010 — 20h30 : conférence MCF chez M. et Mme d'Anglejan par M. l'abbé Marcille  
« le livre de la Genèse et l'histoire géologique et biologique de la terre »
- mardi 23 février 2010 — 8h30 : messe des mamans avec prédication et possibilité de se confesser
- samedi 27 février 2010 — 14h à 18h : réunion de tradition française autour du thème « Charles Maurras et la question religieuse » (cf. tract joint)

## Ephémérides du mois de février 2010

		Confessions	Messes
lun 1	Saint Ignace d'Antioche, Evêque et Martyr 3ème classe, rouge		
mar 2	<b>Présentation de Jésus au temple et Purification de la Sainte Vierge,</b> 2ème classe, blanc		11h30 messe chantée
mer 3	De la férie, Mém. de Saint Blaise, Evêque et Martyr 4ème classe, violet		
jeu 4	Saint André Corsini, Evêque et Confesseur 3ème classe, blanc		
ven 5	Sainte Agathe, Vierge et Martyre 3ème classe, rouge		
sam 6	Saint Tite, Evêque et Confesseur Mém. de Sainte Dorothee, Vierge et Martyre 3ème classe, blanc	Abbé de Villemagne	
dim 7	<b>Dimanche de la Sexagésime,</b> 2ème classe, violet		Abbé de Villemagne
lun 8	Saint Jean de Matha, Confesseur 3ème classe, blanc		
mar 9	Saint Cyrille d'Alexandrie, Evêque, Confesseur et Docteur Mém. de Sainte Apollonie, Vierge et Martyre 3ème classe, blanc		
mer 10	Sainte Scholastique, Vierge 3ème classe, blanc		
jeu 11	Apparition de la Sainte Vierge à Lourdes, 3ème classe, blanc		
ven 12	Les sept Saints Fondateurs des Servites de Marie, Confesseurs 3ème classe, blanc		
sam 13	De la Sainte Vierge au samedi, 4ème classe, blanc	Abbé Le Noac'h	
dim 14	<b>Dimanche de la Quinquagésime,</b> 2ème classe, violet		Abbé Le Noac'h
lun 15	De la Férie, Mém. de Saints Faustin et Jovite, Martyrs 4ème classe, violet		
mar 16	De la Férie, 4ème classe, violet		
mer 17	<b>Mercredi des Cendres,</b> 1ère classe, violet		11h30 Messe chantée
jeu 18	De la Férie, Mém. de Sainte Bernadette, Vierge 3ème classe, violet		
ven 19	De la Férie, 3ème classe, violet		
sam 20	De la Férie, 3ème classe, violet	Abbé de Villemagne	
dim 21	<b>Ier Dimanche de Carême,</b> 1ère classe, violet		Abbé de Villemagne
lun 22	La Chaire de Saint Pierre, Mém. de De la Férie, 2ème classe, blanc		
mar 23	De la Férie, Mém. de Saint Pierre Damien, Evêque, Confesseur et Docteur 3ème classe, violet		
mer 24	<b>Saint Mathias, Apôtre</b> Mém. de Des Quatre-Temps, 2ème classe, rouge		
jeu 25	De la Férie, 3ème classe, violet		
ven 26	<b>Des Quatre-Temps,</b> 2ème classe, violet		11h40 Messe basse
sam 27	<b>Des Quatre-Temps,</b> Mém. de Saint Gabriel de l'Addolorata, Confesseur 2ème classe, violet	Abbé de Sivry	
dim 28	<b>IIème Dimanche de Carême,</b> 1ère classe, violet		Abbé Marcille